



GARANTIE – PROGRAMME DE CRÉDIT AUX ENTREPRISES (PCE) D’EDC

Crédit additionnel pouvant aller jusqu’à 6.25 millions de dollars pour les entreprises canadiennes frappées durement par la COVID-19

Chez Exportation et développement Canada, nous comprenons que les entreprises canadiennes traversent actuellement une période difficile. Alors que la pandémie de COVID-19 a complètement bouleversé les habitudes des consommateurs et des employés. C’est donc avec incertitude que les chefs d’entreprises envisagent l’avenir.

Pour aider les entreprises canadiennes à surmonter les problèmes de liquidités engendrés par cette crise, nous avons donc mis au point la Garantie – Programme de crédit aux entreprises (PCE) d’EDC. Ayant pour objectif d’élargir l’accès au crédit pour les PME, la Garantie - PCE d’EDC s’inscrit dans le Plan d’intervention économique du gouvernement du Canada pour répondre à la COVID-19. En collaboration avec le gouvernement et ses institutions financières partenaires, EDC est déterminée à aider les entrepreneurs canadiens à relever les défis qui se dressent devant eux. C’est notre raison d’être : offrir des conseils d’experts, un soutien financier et des assurances, que la conjoncture soit bonne ou mauvaise.

DEMANDEURS ADMISSIBLES

Si votre entreprise a besoin de fonds de roulement pour assumer ses coûts de fonctionnement durant la crise de la COVID-19, vous pourriez être admissible à la Garantie – PCE d’EDC. Votre institution financière pourra vous dire s’il s’agit d’une option qui convient à votre entreprise et vous expliquer comment présenter une demande.

À propos d’EDC

Depuis 75 ans, Exportation et développement Canada (EDC) aide les entreprises canadiennes de toutes tailles à réussir sur la scène mondiale. Nous sommes une société d’État à vocation financière qui fournit aux entreprises canadiennes les outils dont elles ont besoin – savoir commercial, solutions de financement et d’assurance, placements en capitaux propres et réseaux de relations – pour prospérer en toute confiance. À titre d’expert du risque international, EDC réduit l’incertitude pour les entreprises canadiennes exerçant leurs activités commerciales sur les marchés mondiaux. Dans la conduite de ses affaires, EDC souscrit aux principes de la durabilité et de la responsabilité des entreprises.

FONCTIONNEMENT

- › Avec la Garantie – PCE, EDC s’associe à votre institution financière pour procurer à votre entreprise du crédit additionnel. La Garantie – PCE donne à votre institution financière les moyens de vous accorder une marge de crédit ou un prêt pouvant aller jusqu’à 6,25 millions de dollars pour couvrir vos frais de fonctionnement.
- › Afin de réduire le risque que prend votre institution financière en vous donnant accès à plus de liquidités, EDC couvrira 80 % des fonds que vous utiliserez au titre de la garantie, au cas où vous ne seriez pas en mesure de rembourser les sommes empruntées. Notre objectif est de travailler avec vous et votre institution financière pour faire en sorte que vous ayez accès au crédit nécessaire pour continuer à payer vos employés et à assumer vos coûts de fonctionnement, tout en traversant cette crise sans trop de mal.
- › Si vous êtes admissible à la Garantie – PCE d’EDC, tout paiement de commission applicable sera reporté pour six mois, ce qui vous donnera une certaine marge de manœuvre pendant cette période difficile.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

- › Pour plus d’information et pour savoir si la Garantie – PCE d’EDC convient à vos besoins de liquidités, adressez-vous au directeur de comptes attribué de votre institution financière.

Pour en savoir plus, rendez-vous à edc.ca